



**Directive 134 (1958)<sup>1</sup>**

## **Répercussions éventuelles de la zone de libre-échange sur les échanges européens de pays non-membres**

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Prenant acte du rapport préliminaire établi par la commission économique au sujet des répercussions éventuelles de la zone de libre-échange sur les échanges européens des pays non membres ;
3. Parfaitement convaincue que l'intégration économique européenne est compatible et devrait aller de pair avec des mesures de libération progressive des échanges et des paiements à l'échelle mondiale, dans l'intérêt de l'Europe occidentale et des pays d'outre-mer ;
4. Convaincue qu'un taux élevé d'activité économique en Europe occidentale, dans le cadre d'un système mondial de libre-échange, profitera également aux pays moins développés, mais se rendant compte que des mesures spéciales d'assistance seront nécessaires pour développer leurs exportations et améliorer le niveau de vie de leurs populations, et que ce problème devra, dès le début être étudié de près et de façon suivie,
5. Charge la commission économique de poursuivre ses travaux et de consigner ses conclusions dans un rapport qu'elle soumettra à une session ultérieure de l'Assemblée.

---

1. 23ème séance

